







Assurances sociales: vers une assurance-dépendance?

Uni3 «Vieillir et vivre ensemble entre générations» 2 octobre 2024

Prof. Anne-Sylvie Dupont

PLAN

- Trois éléments à garder en tête
- Définition de la dépendance
- Approche actuelle des assurances sociales
- Vers une assurance-dépendance?

Libéralisme

«Sécurité sociale» ?

Perspective «risque»

Libéralisme

«Sécurité sociale»?

Perspective «risque»

Art. 6 de la Constitution fédérale

« Toute personne est responsable d'elle-même et contribue selon ses forces à l'accomplissement des tâches de l'État et de la société ».

Art. 5a

« L'attribution et l'accomplissement des tâches étatiques se fondent sur le principe de subsidiarité ».

Libéralisme

«Sécurité sociale»?

Perspective «risque»

Art. 41 al. 1 de la Constitution fédérale

« La Confédération et les cantons s'engagent, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, à ce que: a. toute personne bénéficie de la sécurité sociale; b. toute personne bénéficie des soins nécessaires à sa santé ».

- « Buts sociaux »
- Pas de droit subjectif déduit de ces buts (cf. al. 4)
- Comment réaliser cet objectif?

Libéralisme

«Sécurité sociale»?

Perspective «risque»

Art. 41 al. 2 de la Constitution fédérale

« La Confédération et les cantons s'engagent à ce que toute personne soit assurée contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité, de la maladie, de l'accident, du chômage, de la maternité, de la condition d'orphelin et du veuvage ».

- Tradition « bismarckienne »
- Approche de la sécurité sociale « par le risque »

DÉFINITION DE LA DÉPENDANCE

Impotence

Soins de base

Art. 9 LPGA

« Est réputée impotente toute personne qui, en raison d'une atteinte à sa santé, a besoin de façon permanente de l'aide d'autrui ou d'une surveillance personnelle pour accomplir des actes élémentaires de la vie quotidienne ».

- Se vêtir et se dévêtir
- Se lever, s'asseoir et se coucher
- Manger
- Soins du corps (se laver, se coiffer, se raser, se doucher)
- Aller aux toilettes
- Se déplacer et entretenir des contacts sociaux

DÉFINITION DE LA DÉPENDANCE



Soins de base

Art. 7 al. 2 let. c OPAS

- « Soins de base généraux pour patients dépendants», tels que: bander les jambes mettre des bas de compression, refaire le lit, installer le patient, lui faire faire des exercices, le mobiliser, prévenir les escarres, prévenir et soigner les lésions de la peau consécutives à un traitement; aider aux soins d'hygiène corporelle et de la bouche; aider le patient à s'habiller et à se dévêtir, ainsi qu'à s'alimenter.
- Mesures de surveillance et de soutien pour les malades psychiques pour accomplir les AVQ.

SOINS DE SANTÉ

- Evaluation, conseils et coordination
- Examens et traitements
- Soins de base

LAMal

AUTRES

- Aide / maintien à domicile
- Séjour en EMS

- Ressources personnelles
- Prestations complémentaires

 Aide sociale

Allocation pour impotent

SOINS DE SANTÉ

Coût total des soins de longue durée (EMS ou SàD) Contribution de l'AOS

PART FIXE

Part de la personne assurée, PART FIXE

Part canton (ou commune), PART VARIABLE

Art. 25a al. 1 OPAS Art. 7a OPAS

Art. 25a al. 5 OPAS

Art. 25a al. 5 OPAS

Coût total des soins de longue durée (EMS

ou SàD)

Contribution de l'AOS PART FIXE

Part de la personne assurée, PART FIXE

Part canton (ou commune), PART VARIABLE

SOINS DE SANTÉ



Financement par les primes LAMal, indépendantes du revenu.



Financement par le budget général de l'Etat (impôts).

SOINS DE SANTÉ

Réforme «EFAS» (financement uniforme des soins)

- Votation le 24 novembre 2024
- But: uniformiser le financement des soins ambulatoires et stationnaires

		Aujourd'hui	Avec EFAS
Ambulatoire	LAMal	100 %	73,1 %
	Cantons	0 %	26,9 %
Stationnaire	LAMal	45 %	73,1 %
	Cantons	55 %	26,9 %
Soins de longue durée (dès 2032)	LAMal	Contribution fixe	73,1 %
	Cantons	Solde non couvert	26,9 %

SOINS DE SANTÉ

Réforme «EFAS» (financement uniforme des soins)

- Votation le 24 novembre 2024
- But: uniformiser le financement des soins ambulatoires et stationnaires

		Aujourd'hui	Avec EFAS
Ambulatoire	LAMal	100 %	73,1 %
	Cantons	0 %	26,9 %
Stationnaire	LAMal	45 %	73,1 %
	Cantons	55 %	26,9 %
Soins de longue durée (dès 2032)	LAMal	Contribution fixe	73,1 %
	Cantons	Solde non couvert	26,9 %

VERS UNE ASSURANCE-DÉPENDANCE ?

Principe

Modalités

VERS UNE ASSURANCE-DÉPENDANCE ?





« Assurance »

- Origine: se prémunir contre un aléa
- Peut-on encore postuler le caractère aléatoire de la vieillesse / de la dépendance?
- Si non, l'assurance n'est pas la bonne voie.

Mutualisation

- Transfert sur une communauté de risque du poids économique de la réalisation du risque chez l'un des membres de la communauté
- Approche helvétique (libérale): intervention du groupe en dernier ressort, responsabilité individuelle à l'égard du groupe.

VERS UNE ASSURANCE-DÉPENDANCE ?

Principe

Modalités

Contenu

- Soins de santé?
- Maintien à domicile?
- Séjour en EMS?

Financement

- Primes?
- Cotisations?
- « pilier 3A »?

Définition du risque assuré...

Merci pour votre attention!

Prof. Anne-Sylvie Dupont

Faculté de droit 40, Bd du Pont-d'Arve 1205 Genève anne-sylvie.dupont@unige.ch